**RAPPORT DU COMITÉ DE LA PLANIFICATION ACADÉMIQUE À L’ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU SÉNAT DE MAI 2019**

**POUR DISCUSSION**

**ASSURANCE DE LA QUALITÉ – EXAMEN CYCLIQUE DES PROGRAMMES DE B.Sc.S. & M.Sc.S. en ORTHOPHONIE À L’UNIVERSITÉ LAURENTIENNE**

**RAPPORT FINAL D’ÉVALUATION ET PLAN DE MISE EN ŒUVRE, MAI 2019**

Conformément au Processus d’assurance de la qualité de l’Université Laurentienne (PAQUL), ce rapport final d’évaluation présente une synthèse de l’évaluation externe et de la réponse de l’UL, ainsi que son plan d’action. Le rapport dégage les forces considérables du programme et les possibilités d’amélioration et de perfectionnement tout en indiquant et priorisant les recommandations choisies qui seront mises en œuvre.

Le rapport comprend un Plan de mise en œuvre qui précise les personnes responsables d’approuver les recommandations indiquées dans le rapport final d’évaluation, de fournir les ressources que proposent ces recommandations, d’apporter les changements à l’organisation, aux politiques ou à la gérance afin de concrétiser celles-ci et d’y faire suite, ainsi que des échéances pour l’avancement et le suivi de ces recommandations.

En juin 2017, l’École d’orthophonie de l’Université Laurentienne a remis son rapport d’auto-évaluation au Vice-rectorat aux études de l’Université Laurentienne.

**I. SOMMAIRE DE L’EXAMEN CYCLIQUE DES PROGRAMMES DE B.Sc.S. & M.Sc.S. EN ORTHOPHONIE**

1. CONTEXTE :

Dans le préambule historique de son rapport, l’École relate les circonstances de suspension (1999) du volet laurentien de la maîtrise initiale en orthophonie, offerte conjointement par l’Université Laurentienne et l’Université d’Ottawa. Elle indique ensuite le contexte de lancement d’une nouvelle maîtrise autonome à l’Université Laurentienne (2012), quatre ans après la création d’un B.Sc.S. en orthophonie (2007). Elle rappelle aussi la première évaluation du programme du B.Sc.S. (2011), faite suite à diverses modifications et restructurations ayant fait l’objet d’examen et d’approbation par divers paliers universitaires et ministériels. Enfin, elle a indiqué les actions entreprises pour répondre aux recommandations formulées lors de la première évaluation.

Le rapport d’auto-évaluation est ensuite articulé en trois grandes parties (les programmes, les curriculums vitae et les annexe)

2. LES PROGRAMMES

Cette partie du rapport d’auto-évaluation comprend sept sections. Dans la section A, on présente les programmes de l’école, l’énoncé de mission, les objectifs des programmes, les objectifs et résultats d’apprentissage, les problèmes relevés lors de l’évaluation précédente, les mesures prises pour y répondre, la participation du corps professoral, du personnel et de la population étudiante à l’auto-examen, et les questions particulières et caractéristiques innovatrices des programmes. Dans la section B, on traite du corps professoral : la liste des professeurs à temps plein t à temps partiel, le financement de la recherche par membre du corps professoral durant les 5 dernières années, les charges actuelles d’enseignement, le nombre de thèses dirigées au baccalauréat et à la maîtrise, de même que l’utilisation appropriée et efficace ressources matérielles existantes. La section C traite des ressources matérielles. Il est entre autres question des ressources documentaires, des laboratoires matériels informatiques disponibles pour l’enseignement et la recherche, du manque de locaux et de l’utilisation appropriée et efficace des ressources matérielles existantes. La section D traite du corps étudiant. On parle notamment du nombre d’inscription et de diplôme décernés, de la situation relative aux études ou à l’emploi des diplômé(e)s durant les cinq dernières années, et les inscriptions projetées pour les cinq prochaines années. La section E présente les règlements des programmes, fait la liste de tous les cours, fait état du nombre d’inscription durant les trois dernières années, clarifie la relation structurelle entre les programmes de premier cycle et les programmes des cycles supérieurs, les unités collatérales et d’appoint, présente les plans de cours et documentation afférente, discute de la pertinence et de la justification de la structure du programme et du programme et de ses cours, traite de la pertinence et de l’efficacité du mode d’enseignement, présente un énoncé expliquant comment le programme atteint ses objectifs d’apprentissage et comment les résultats d’apprentissage concordent avec la mission de l’Université. La section est clôturée avec un sommaire statistique des évaluations de cours par les étudiants. La section F traite de planification. Elle présente d’abord les forces et les faiblesses, puis elle se penche sur les moyens d’atteindre les buts fixés. Enfin, la section G conclue la première partie du rapport d’auto-évaluation en invoquant les domaines à améliorer et les domaines d’avenir.

En somme, le rapport d’auto-évaluation de l’École d’orthophonie stipule les points suivant :

L’École d’orthophonie vise à offrir une formation universitaire de qualité aux étudiantes et

étudiants inscrits dans ses programmes et ses cours, à leur offrir l’appui nécessaire à leur

réussite scolaire. Il s’agit là des objectifs premiers qu’elle cherche à atteindre tous les ans par

le choix de cours et l’appui qu’elle offre aux membres du corps étudiant, ainsi que par les

activités auxquelles elle participe et qu’elle organise pour bonifier la vie étudiante.

L’École d’orthophonie est unique en son genre au Canada.

 • Environ une centaine d’étudiants fréquentent actuellement les programmes de l’École d’orthophonie, ce qui en fait la troisième plus grosse école francophone à l’Université Laurentienne et la deuxième plus grosse école d’orthophonie au Canada en matière d’effectifs étudiants.

 • L’École d’orthophonie offre le seul programme de réadaptation à l’Université Laurentienne et le seul baccalauréat en science de la santé en orthophonie hors Québec; dès 2019, il sera le seul baccalauréat au Canada.

 • L’École d’orthophonie est dotée d’une mission, d’une vision et de valeurs qui sont reliées au plan stratégique de l’Université Laurentienne.

 • La Clinique universitaire d’orthophonie offre aux étudiants des occasions d’apprentissage expérientiel; les étudiants peuvent parfaire leurs habiletés cliniques, apprendre comment gérer une entreprise privée. La Clinique permet aussi à l’École de redonner à la communauté du Grand Sudbury en desservant des populations en besoin.

 • À la maîtrise, l’École d’orthophonie compte 22 diplômés depuis 2014. Tous les diplômés se sont trouvé des emplois, la plupart dans le nord-est de l’Ontario.

 • Les diplômés du baccalauréat en orthophonie ont poursuivi leurs études dans des domaines connexes en santé et éducation, entre autres (par exemple counselling, enseignement).

Les objectifs et résultats d’apprentissage sont essentiellement définis par l’OAOO (Ordre des audiologistes et orthophonistes de l’Ontario) et par l’OAC (Orthophonie et Audiologie Canada). Les objectifs d’apprentissage approfondis des programmes et les résultats attendus sont actuellement en mode d’élaboration par le Comité des études de l’École d’orthophonie. Étant donné que l’Alliance canadienne des organismes de réglementation en orthophonie et en audiologie (ACOROA) est dans le processus de réviser le Profil proposé des compétences relatives à la pratique des orthophonistes au Canada, les membres de l’équipe de l’École d’orthophonie ont jugé préférable d’attendre que ces Profils soient complétés, soit à la fin de l’année 2017, avant de finaliser les objectifs d’apprentissage et les résultats attendus pour les programmes.

Le Comité des études effectue une révision importante du curriculum des programmes d’orthophonie depuis le printemps 2016, faisant en sorte que les objectifs actuels de certains cours seront modifiés. L’approbation des modifications proposées est prévue pendant l’année 2017-2018, et ce, à tous les niveaux administratifs (École, Faculté, CPF, COPA, Sénat). Cette révision tiendra compte des nouveaux Profils de l’ACOROA. Bien qu’il y ait des mises au point à effectuer, il est important de noter que des objectifs d’apprentissage et résultats attendus existent déjà puisqu’ils ont été définis pour chacun des cours des programmes d’orthophonie.

Les programmes en orthophonie répondent très bien à la mission particulière de l’Université Laurentienne, qui est d’offrir une formation de qualité en français, tant pour les étudiants francophones qu’anglophones. L’Université Laurentienne est le seul établissement en Ontario à offrir des programmes en orthophonie en français, rendant ainsi accessible une formation dans la langue même qui fait l’objet des études et des activités professionnelles. Lesdits programmes permettront certainement de pallier à la pénurie d’orthophonistes et autres pathologistes de la langue dans la communauté francophone du nord de l’Ontario. Ils s’articulent, d’une part, autour d’objectifs d’apprentissage clairs et appropriés, tels que le développement d’une compréhension des aspects cognitifs, linguistiques et sociaux des troubles de langage; d’une sensibilité aux questions d’éthique; et d’une maîtrise soutenue du français. De l’autre, ils développent les compétences spécifiques à la profession. En plus, les objectifs des deux programmes sont en parfaite adéquation avec les attentes liées aux grades universitaires tels que définis par le CVRERO, de l’étendue des connaissances à la capacité professionnelle, y compris les compétences en communication et la connaissance des méthodologies. En d’autres mots, il s’agit bien de programmes exemplaires dans leur conception et leurs objectifs.

Les programmes de l’École d’orthophonie sont en croissance depuis leur création. La mise sur pied de la Clinique universitaire d’orthophonie et le nombre grandissant d’inscriptions étudiantes en sont des exemples. Les programmes travaillent actuellement à modifier leur image de marque pour recruter des élèves provenant de programmes d’immersion.

L’École d’orthophonie continue, comme elle le fait depuis de nombreuses années, à offrir et à mettre sur pied des services et des activités complémentaires à ses programmes lui permettant de répondre à sa mission et à ses objectifs. En témoignent les initiatives suivantes :

* Programme unique en sciences de la santé en orthophonie Une septième cohorte d’étudiants recevait, en juin 2017, le diplôme de Baccalauréat ès sciences de la santé (en orthophonie). Plusieurs de ces diplômés poursuivent leurs études à la Laurentienne, dans le cadre de la Maîtrise ès sciences de la santé en orthophonie qui a débuté en septembre 2012.
* Clinique universitaire d’orthophonie Les programmes d’orthophonie sont les seuls programmes sur le campus de la Laurentienne à avoir une clinique universitaire. Des douze programmes d’orthophonie au Canada, seulement sept programmes ont une clinique. Toutefois, la plupart de ces cliniques sont interdisciplinaires, offrant des services en ergothérapie, en physiothérapie, en service social, etc. Comme le nombre de cliniciennes œuvrant dans la région du Grand Sudbury est restreint, la Clinique universitaire d’orthophonie de l’Université Laurentienne est essentielle au succès des programmes en orthophonie, car elle donne accès à des heures de stages cliniques, et ce, sur campus. La gestion d’une clinique universitaire opérationnelle est très complexe et nécessite une planification des ressources humaines, une matériothèque et une testothèque étoffées, ainsi qu’un laboratoire muni d’équipements à la fine pointe de la technologie. Étant donné l’énorme tâche associée au bon déroulement d’une clinique, il est primordial que celle-ci connaisse un succès afin d’assurer la formation en orthophonie ainsi que l’accès à des services offerts en français et aussi en anglais, et ce, surtout dans les domaines de l’orthophonie insuffisamment desservis.
* Activités universitaires et extracurriculaires Dans le cadre de ses liens privilégiés avec différents organismes de la communauté sudburoise et franco-ontarienne, l’École d’orthophonie initie des activités – sur et hors campus – qui mettent en valeur la matière à l’étude et la formation que reçoivent les étudiants. Entre autres, les membres de l’École offrent leur expertise à la communauté de diverses façons, notamment par la tenue d’ateliers thématiques (la nouvelle grammaire à l’intention des enseignantes et des enseignants, les nouveaux développements à l’intention des orthophonistes, etc.).
* Bourses spéciales Les étudiants inscrits aux programmes d’orthophonie peuvent se prévaloir de nombreuses bourses, notamment des bourses de début d’études, des bourses d’excellence, des bourses de l’Association des étudiantes et étudiants francophones, des bourses de l’Institut franco-ontarien, des bourses du CNFS, etc.

3. SOMMAIRE DE L’ÉVALUATION EXTERNE

En septembre 2017, Dr. Valter Ciocca, de la School of Audiology and Speech Sciences of the Faculty of Medicine at The University of British Columbia a été contacté par Serge Demers, vice-recture au études par intérim et provost pour connaitre sa disponibilité pour une évaluation des programmes d’orthophonie de l’Université Laurentienne. Dr. Ciocca a accepté la tâche d’évaluer les programmes d’orthophonie de l’Université et il a reçu les documents suivants : Rapport\_d’auto-examen \_Orthophonie\_30juin 2017\_FINAL.pdf”, et “pour PAQUL\_M.Sc.S.\_ortho\_Laurentienne\_Normes\_RéponsesE1-E5\_ET\_LISTE\_DOCS.pdf. Ces documents ainsi que les annexes et le site web de l’Université furent la base qui a servi à l’évaluation.

L’évaluateur externe a indiqué que l’évaluation fut menée à distance, sans visite du campus et que tous les contacts entre l’évaluateur et les membres de l’Université se sont faits par courriel

À là la suite du processus du PAQUL 2012 et après avoir examiné l’auto-évaluation, l’examinateur externe a formulé les remarques ou critiques suivantes :

(1) Il existe certains écarts entre les objectifs et les résultats d’apprentissage en ce qui a trait à la mesurabilité de certains résultats d’apprentissage, de même qu’un problème dans l’ordre de certains cours (LING 3006 et LING 3007 versus le cours ORTH 2117).

(2) La Clinique universitaire d’orthophonie est essentielle au succès des programmes. Cependant, elle est toujours sans réception et salle d’accueil, ce qui constitue un ce manque désavantageux pour la clinique et ses clients.

En outre, l’École d’orthophonie doit maintenir des statistiques sur le taux d’achèvement ainsi que sur le nombre d’années que prennent les étudiants pour compléter leur programme.

(3) L’École d’orthophonie de l’Université Laurentienne est la seule à offrir une formation bilingue au pays, ce qui constitue un facteur important et un atout, ainsi qu’un baccalauréat qui mène à la maîtrise. Cependant, cela peut être perçu comme étant un désavantage pour le jeune étudiant qui doit choisir sa carrière dès la dernière année du secondaire. Mais, l’École réussit tout de même à recruter un bon nombre d’étudiants.

(4) Les heures cliniques qu’obtiennent les étudiants dans le cadre des cours sont bien indiquées, reflétant ainsi une planification pointue de la part de l’École afin d’assurer que tous les étudiants terminent leur parcours scolaire avec le nombre d’heures requis par l’OAC. En outre, les étudiant(e)s reçoivent une formation unique en recherche avec un accent particulier sur les communautés linguistiques minoritaires.

(5) Les attentes pour chaque stage ne sont pas clairement indiquées.

(6) Les résultats d’apprentissages des programmes concordent avec la mission de l’Université.

(7) Les évaluations des cours sont positives.

(8) Quarante-trois pourcent (43 %) des cours obligatoires au baccalauréat sont offerts par des unités autres que l’École d’orthophonie. La collaboration entre les unités est importante et elle doit être maintenue. De plus, la collaboration interprofessionnelle et interinstitutionnelle continue et en croissance constante, développée dans le cadre des simulations interprofessionnelles entre l’École d’orthophonie, l’École de service social et l’École de sciences infirmières, est importante.

(9) La charge d’enseignement des membres à plein temps (5 cours) est beaucoup trop lourde, comparativement à tous les autres programmes (11) d’orthophonie au Canada, pour maintenir un dossier de recherche compétitif, puisque les programmes professionnels réglementés nécessitent une implication très soutenue de tous les membres afin d’assurer que toutes les normes soient respectées, ce qui ajoute énormément à la charge de travail de tous les professeurs.

(10) L’École d’orthophonie a su maintenir des effectifs constants au fil des années.

(11) Il est difficile de prédire les effectifs au cours des cinq prochaines années, que l’École a fait plusieurs efforts afin d’augmenter sa visibilité en insistant que le programme de maîtrise paraisse sur le site ORPAS et en modifiant son image de marque (branding)

(12) L’évaluateur note que le taux d’emploi suite à l’achèvement de la maîtrise est très élevé et que les diplômés de l’année propédeutique réussissent à obtenir des offres d’admission à la maîtrise en orthophonie de l’Université Laurentienne et d’ailleurs.

(13) Il remarque que le nombre de thèses de baccalauréat et de maîtrise supervisées est impressionnant, par contre il avertit contre l’épuisement professionnel que les membres du corps professionnel risquent de courir.

(14) Malgré les difficultés que vivent les chercheurs dans le domaine de la réadaptation de la santé à obtenir des fonds de recherches des organismes subventionnaires, les professeurs de l’École de l’université Laurentienne ont quand même réussi à obtenir du financement qui leur a permis de mener à terme plusieurs projets de recherche. Toutefois, en raison de leur charge élevée d’enseignement et de gouvernance, il leur est souvent difficile d’introduire des demandes de subvention auprès des trois conseils.

(15) Plusieurs améliorations sont requises; outre le sixième poste de professeur recommandé lors de la dernière évaluation du PAQUL de 2012, et qui fut comblé dernièrement, il reste que l’embauche de soutiens administratif et clinique supplémentaires et l’ajout d’espaces adéquats à la clinique universitaire en orthophonie et aux membres du corps professoral font encore défaut. Il est évident que l’École et son personnel ont vécu des années très difficiles avec très peu de ressources adéquates, ce qui a beaucoup nui aux dossiers de recherche des professeurs et à leur productivité et, dans certains cas, à leur santé mentale.

(16) L’espace de la Clinique n’est pas adéquat. La Clinique connaît un grand succès depuis quelques années avec plusieurs partenaires communautaires. La clinique a besoin d’une salle d’attente et d’une salle de réception. En ce qui concerne l’espace de recherche, malheureusement la demande de subvention auprès de la Fondation canadienne de l’innovation (FCI) n’a pas été octroyée. L’espace actuel n’est pas propice aux projets de recherche des membres du corps professoral et des étudiants qui le fréquentent. Il faut une solution afin de rectifier la ventilation des salles E-130 et E-132 et d’aménager l’espace afin qu’il soit adéquat si l’Université souhaite que l’École d’orthophonie développe des programmes de recherche innovateurs.

Plus spécifiquement, outre le sixième professeur (chose déjà faite par ailleurs), il faut embaucher deux adjointes administratives; 1 pour la Clinique et 1 pour l’École e) ajouter une salle d’attente et d’accueil à la Clinique universitaire d’orthophonie et lui consacrer des espaces de stationnement comme c’est le cas pour Starbucks.

(16) Des améliorations sont requises : la nécessité de réviser le curriculum pour assurer la qualité des programmes; la nécessité de créer de nouveau cours en anglais, vue la nature bilingue du programme; importance d’offrir les cours de l’année propédeutique par webconférence.; l’importance de collaborer avec la School of Indigenous Relations afin d’assurer un contenu autochtone pertinent et adéquat.

En août 2016, l’École d’orthophonie a présenté ses commentaires dans un rapport à la doyenne, qui y a ajouté ses propres commentaires. En novembre 2016, le Vice-rectorat aux études a reçu un rapport de la doyenne de la Faculté des sciences de la santé qui a incorporé ses commentaires dans le cadre d’un rapport global reproduit dans la section suivante.

**II. SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS (R) DE L’ÉQUIPE D’EXAMEN, DES RÉPONSES DE L’ÉCOLE (U) ET CELLES DE LA DOYENNE DE LA FACULTÉ DE SANTÉ ARTS (D) ET DU DOYEN DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES (DÉS)**

**Réponses de l’École d’orthophonie**

**aux recommandations de l’évaluateur externe**

(*réponses de l’unité formulées conjointement par tous les membres à temps plein de l’École d’orthophonie,*

*à l’aide d’un document Google, sur le Google Drive, les 28, 29 et 30 mai 2018)*

**E = Évaluateur externe**

**U = Unité (École d’orthophonie)**

**D = Doyenne de la Faculté de la santé**

**DÉS = Doyen de la Faculté des études supérieures**

**A. Recommandations about educational programs**

**Recommandation (E1) :** A key outcome of the curriculum renewal process should be the systematic and specific mapping of course objectives, learning activities and assessment tools onto national competency profiles.

**Réponse de l’unité (U1)** : L’unité convient avec l’évaluateur que la révision curriculaire doit assurer une succession logique des objectifs et résultats d’apprentissage de la première année du baccalauréat jusqu’à la deuxième année de la maîtrise, tout en considérant les outils servant à évaluer les compétences des étudiants, soit celles prescrites par l’ACOROA.

**NIVEAU DE PRIORITÉ**: **5**

**Réponse de la doyenne de la Faculté de la santé (D1)** : La réponse de l’unité est satisfaisante. Les membres de l’équipe ont déjà entamé une réflexion sur ce point et travailleront avec le décanat pour faire avancer les changements à tous les niveaux d’approbation.

**Réponse du doyen de la Faculté des études supérieures (DÉS1)** : xx

\_\_\_\_\_\_\_

**Recommandation (E2)**: The School should formulate, in consultation with Indigenous partners, an Indigenous curriculum that will guide how Indigenous content will be integrated into its educational programs.

**Réponse de l’unité (U2)** : L’unité partage l’avis de l’évaluateur concernant l’importance d’une consultation avec les partenaires autochtones à sa disposition, qu’ils soient internes ou externes à l’Université. L’unité ajoutera cette recommandation à la liste des tâches requises pour l’École et elle formera un comité afin de mettre en place un plan pour l’ajout de contenu autochtone.

**NIVEAU DE PRIORITÉ : 7**

**Réponse de la doyenne de la Faculté de la santé (D2)** : La réponse de l’unité est satisfaisante. L’unité peut consulter les membres de LUNEC (Laurentian University Native Education Council) pour informer l’ajout de contenu autochtone.

**Réponse du doyen de la Faculté des études supérieures (DÉS2)** : xx

\_\_\_\_\_\_\_

**Recommandation (E3) :** The School should offer Linguistics courses in Phonetics and Phonology (LING 3006-7 F) before B.Sc.S. students take a course on speech and phonological disorders (ORTH 2117 F).

**Réponse de l’unité (U3)** : L’unité est tout à fait en accord avec cette recommandation et a déjà effectué ce changement officieusement. Le changement formel, de pair avec plusieurs autres changements curriculaires, sera proposé à tous les niveaux d’ici décembre 2018.

**NIVEAU DE PRIORITÉ : 8**

**Réponse de la doyenne de la Faculté de la santé (D3)** : La réponse de l’unité est satisfaisante. Les membres de l’équipe travailleront avec le décanat pour faire avancer les changements à tous les niveaux d’approbation.

**Réponse du doyen de la Faculté des études supérieures (DÉS3)** : xx

\_\_\_\_\_\_\_

**Recommandation (E4)**: The School should explicitly communicate the progression in Clinical Manual required for passing clinical practica (Stages 2-4 and the Externship) within the Clinical Manual that is distributed to clinical preceptors and students. The evaluation form for assessing student performance in clinical pratica should clearly indicate how a pass grade is derived from the ratings of specific clinical skills in the various areas of performance.

**Réponse de l’unité (U4)** : Nous sommes d’accord avec cette recommandation. En fait, le comité des études de l’École s’est penché sur cette question au cours des deux dernières années et a modifié la description de cours pour chaque stage afin que les attentes de chaque stage soient beaucoup plus transparentes. Ces modifications devront être approuvées à tous les niveaux. L’École cible que le tout soit approuvé par décembre 2018. À l’heure actuelle, les coordonnatrices des stages de chaque université canadienne où est offert un programme de maîtrise en orthophonie se sont regroupées afin de créer une évaluation clinique qui servira justement à évaluer les étudiants à l’aide d’une échelle type Likert allant de « habileté émergente » à « habileté acquise ». Pour les stages II (5026) et III (6016), afin d’obtenir une cote de succès à la fin du stage, 50 % des habiletés doivent être jugées par le/la précepteur(trice) comme étant « en développement », et cela pour chaque section de l’évaluation. Pour les stages IV (6026) et V (6000/Externat), afin d’obtenir une cote de succès à la fin du stage, 50 % des habiletés doivent être jugées par le/la précepteur(trice) comme étant « acquise », et cela pour chaque section de l’évaluation. Une fois approuvé par tous les programmes canadiens, l’École d’orthophonie adoptera ce formulaire d’évaluation pour tous les stages avec les indicateurs précis selon le niveau du stage que les précepteurs cliniques auront à leur disposition. Ce nouveau formulaire remplacera l’ancien et sera ajouté au Manuel de stages.

**NIVEAU DE PRIORITÉ : 6**

**Réponse de la doyenne de la Faculté de la santé (D4)** : La réponse de l’unité est satisfaisante. Les membres de l’équipe travailleront avec le décanat pour faire approuver ces changements à tous les niveaux d’approbation.

**Réponse du doyen de la Faculté des études supérieures (DÉS4)** : xx

**B. recommendations about human resources**

Les recommandations suivantes relèvent d’autres instances que l’École. Cependant elles sont d’un ordre prioritaire très élevé.

**Recommandation (E5)** : The University should support the School’s request to hire one additional FT faculty member with Ph.D., either by recognizing the School as an «up and coming» unit or through other suitable means.

**Réponse de l’unité (U5)** : Le bureau du vice-recteur aux études et provost a affiché, en mai 2018, un poste pour un professeur à temps plein menant à la permanence avec une date d’entrée en vigueur du 1er juillet 2018. L’unité travaillera de concert avec le bureau du vice-recteur afin d’assurer que l’embauche se matérialise tout en respectant les lignes directrices de la Convention collective, et ce, dans les plus brefs délais.

**NIVEAU DE PRIORITÉ : 1**

**Réponse de la doyenne de la Faculté de la santé (D5)** : Le processus d’embauche pour un 6e professeur est en cours et une lettre de recommandation sera envoyée prochainement au bureau du Vice-recteur aux études.

**Réponse du doyen de la Faculté des études supérieures (DÉS5)** : xx

\_\_\_\_\_\_\_

**Recommandation (E6) :** The School should be allowed to hire, at the very least, a PT administrative staff to support clinic and other educational program activities.

**Réponse de l’unité (U6)** : Nous sommes d’accord avec cette recommandation. En ce moment, nous nous appuyons beaucoup sur les étudiants de la maîtrise qui occupent des postes d’auxiliaire à l’enseignement (AE) pour accomplir plusieurs tâches au sein de l’École et de la Clinique. Faute de quoi, nous n’aurions pas pu assurer un fonctionnement de base avec les ressources actuelles. Cependant, cela va à l’encontre des contrats qui sont établis entre les professeurs et les étudiants syndiqués AE ainsi que la loi sur la protection des renseignements personnels. Les étudiants qui occupent des postes d’AE devraient assister les professeurs avec l’enseignement de cours, la correction, la recherche, ou toutes autres tâches directement liées à l’enseignement et à la recherche et non pas avec les tâches administratives de l’unité. Afin de fonctionner à son plein potentiel, l’unité nécessite deux autres postes administratifs, soit un pour l’unité et un pour la Clinique.

**NIVEAU DE PRIORITÉ : 2**

**Réponse de la doyenne de la Faculté de la santé (D6)** : Le décanat travaille en étroite collaboration avec le Vice-recteur aux études pour approuver l’embauche d’une gestionnaire clinique pour la Clinique d’orthophonie ce qui devrait aider à alléger le volume de travail de l’adjointe administrative actuelle.

**Réponse du doyen de la Faculté des études supérieures (DÉS6)** : xx

**C. recommendations about physical space**

Les recommandations suivantes relèvent d’autres instances que l’École.

**Recommandation (E7) :** The University should provide physical space to add clinic reception and a waiting room to its internal clinic.

**Réponse de l’unité (U7)** : Nous sommes d’accord avec cette recommandation. La Clinique a maintenant une gestionnaire clinique et 3 orthophonistes à temps partiel en plus d’une étudiante assistante, soit 5 employés. Nous avons affiché un autre poste pour une quatrième orthophoniste à temps partiel. Cependant, la Clinique a seulement 3 petits bureaux à sa disposition, dont un est utilisé par la gestionnaire clinique et les stagiaires (parfois 4 stagiaires à la fois); un est utilisé à la fois comme salle de thérapie et comme bureau administratif et l’autre, comme salle de thérapie. Il n’y a ni salle d’attente ni salle d’accueil. La Clinique a des contrats avec plusieurs agences communautaires : le Centre de soins continus St-Joseph de Sudbury, le Centre régional de santé de North Bay, le Consortium pour les élèves de Nord de l’Ontario, Horizon Santé Nord, le Centre et réseau d’indépendance, la réserve des Premières Nations Dokis, en plus de plusieurs clients indépendants. Au cours des dernières années, la Clinique est devenue un organisme essentiel au bien-être de la communauté, desservant des centaines de clients chaque année. Elle est aussi indispensable au programme de maîtrise en orthophonie puisqu’elle nous permet de combler toutes les heures cliniques obligatoires que les étudiants doivent compter afin de satisfaire aux exigences de l’ACOROA et de l’OAC. Une salle d’accueil et une salle d’attente sont deux espaces de base dans toutes cliniques médicales. En ce moment, nos clients doivent attendre dans le couloir au deuxième étage du Pavillon Alphonse-Raymond, espace où circulent plusieurs étudiants et employés de l’Université, ce qui va à l’encontre de la loi sur la protection sur les renseignements personnels sur la santé.

**NIVEAU DE PRIORITÉ : 3**

**Réponse de la doyenne de la Faculté de la santé (D7)** : La doyenne s’engage à collaborer avec l’École et les Services des installations pour trouver de l’espace afin de combler les besoins de la Clinique.

**Réponse du doyen de la Faculté des études supérieures (DÉS7)** : xx

\_\_\_\_\_\_\_

**Recommandation (E8)** : Additional physical space for research activities should be provided to the School’s faculty.

**Réponse de l’unité (U8)** : Nous sommes en accord avec cette recommandation. L’espace qu’occupe l’École d’orthophonie depuis mai 2017 pour la recherche, la E-130 et la E-132, est partagé avec les membres d’ECHO. Quoique les membres de l’École d’orthophonie apprécient cet espace, il n’est pas adéquat dans son état actuel. D'abord, la ventilation dans cet espace est considérée comme étant insalubre, le plafond n’est pas fermé et il n’y a aucune partition, entre autres. Les membres ont présenté une demande pour des fonds par l’entremise de la Fondation canadienne pour l’innovation l’automne dernier, sans succès. Certains programmes de recherche des professeurs ne peuvent pas être menés à terme en raison du manque d’espace. Il est impératif que l’université investisse dans cet espace afin de le rendre salubre et propice à la recherche.

**NIVEAU DE PRIORITÉ : 4**

**Réponse de la doyenne de la Faculté de la santé (D8)** : La doyenne s’engage à collaborer avec l’École et les Services des installations pour trouver de l’espace afin de combler les besoins d’espaces de recherche. L’École poursuit une demande de financement auprès du FCI pour aménager les salles E-130/132.

**Réponse du doyen de la Faculté des études supérieures (DÉS8)** : xx

**D. recommendations about administration**

**Recommandation (E9) :** The School should include completion rates and average completion time (for both B.Sc.S. and M.Sc.S. programs), and SAC certification exam results (M.Sc.S. program) for improving the evaluation of its programs’ effectiveness.

**Réponse de l’unité (U9)** : Nous sommes d’accord avec cette recommandation et ajouterons cette recommandation à la liste des tâches requises pour notre École.

**NIVEAU DE PRIORITÉ : 9**

**Réponse de la doyenne de la Faculté de la santé (D9)** : La réponse de l’unité est satisfaisante.

**Réponse du doyen de la Faculté des études supérieures (DÉS9)** : xx

\_\_\_\_\_\_\_

**Recommandation (E10)** : The School should include summary tables for each program and each year in order to show evidence about course evaluations by students – it is not necessary to view the course evaluations of individual instructors/courses, especially in consideration of the fact that the PAQUL review process discourages comments about individual faculty’s performance.

**Réponse de l’unité (U10)** : Nous sommes d’accord avec cette recommandation et ajouterons cette recommandation à la liste des tâches requises pour notre École.

**NIVEAU DE PRIORITÉ : 10**

**Réponse de la doyenne de la Faculté de la santé (D10)** : La réponse de l’unité est satisfaisante.

**Réponse du doyen de la Faculté des études supérieures (DÉS10)** : xx

\_\_\_\_\_\_\_

**Recommandation (E11)** : In order to evaluate the educational outcomes of its programs, the School should include a count of the number of students who left the program before the completion of their studies, as well as the reasons for the student(s) withdrawal from the programs.

**Réponse de l’unité (U11)** : Nous sommes d’accord avec cette recommandation et ajouterons cette recommandation à la liste des tâches requises pour notre École.

**NIVEAU DE PRIORITÉ : 11**

**Réponse de la doyenne de la Faculté de la santé (D11)** : La réponse de l’unité est satisfaisante.

**Réponse du doyen de la Faculté des études supérieures (DÉS11)** : xx

\_\_\_\_\_\_\_

**Recommandation (E12)** : Future self-report documents for the purpose of accreditation or external review should clearly indicate the role of School faculty (for example, principal investigator or co-investigator) in each successful grant application.

**Réponse de l’unité (U12)** : Nous sommes d’accord avec cette recommandation et ajouterons cette recommandation à la liste des tâches requises pour notre École.

**NIVEAU DE PRIORITÉ : 12**

**Réponse de la doyenne de la Faculté de la santé (D12)** : La réponse de l’unité est satisfaisante.

**Réponse du doyen de la Faculté des études supérieures (DÉS12)** : xx

 **III. RÉPONSE DU COPA**

Le COPA appuie les recommandations de l’examinateur externe, mais souligne que les recommandation 3 et 5 ont déjà été concrétisées. La première est déjà pratique courante et elle attend seulement son officilisation :

**Recommandation (E3) :** The School should offer Linguistics courses in Phonetics and Phonology (LING 3006-7 F) before B.Sc.S. students take a course on speech and phonological disorders (ORTH 2117 F).

**Recommandation (E5)** : The University should support the School’s request to hire one additional FT faculty member with Ph.D., either by recognizing the School as an «up and coming» unit or through other suitable means.

**IV. PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU PAQUL POUR LES PROGRAMMES DE B.Sc.S. & M.Sc.S. EN ORTHOPHONIE**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Recommandation** | **Suivi proposé** | **Responsable de mener le suivi** | **Échéance** |
| 1.A key outcome of the curriculum renewal process should be the systematic and specific mapping of course objectives, learning activities and assessment tools onto national competency profiles.  | Assurer une succession logique des objectifs et résultats d’apprentissage de la première année du baccalauréat jusqu’à la deuxième année de la maîtrise, en fonction des compétences prescrites sur le plan national | École, décanat | 12 mois |
| 2. The School should formulate, in consultation with Indigenous partners, an Indigenous curriculum that will guide how Indigenous content will be integrated into its educational programs. | Engager une consultation avec les partenaires autochtones afin de mieux cibler le contenu autochtone à intégrer dans le proogramme. | École, décanat, LUNEC | 12 mois |
| 3. The School should offer Linguistics courses in Phonetics and Phonology (LING 3006-7 F) before B.Sc.S. students take a course on speech and phonological disorders (ORTH 2117 F). | Recommandation suivie en pratique | École, décanat, suivi administratif | À officialiser |
| 4. The School should explicitly communicate the progression in Clinical Manual required for passing clinical practica (Stages 2-4 and the Externship) within the Clinical Manual that is distributed to clinical preceptors and students. The evaluation form for assessing student performance in clinical pratica should clearly indicate how a pass grade is derived from the ratings of specific clinical skills in the various areas of performance. | modifier la description de cours pour chaque stage afin que les attentes de chaque stage soient beaucoup plus transparentes et que la réussite reflète les compétences que la description vise à inculquer. | École, décanat, milieu clinique | Prévue pour novembre 2018.Sinon 6 mois. |
| 5. The University should support the School’s request to hire one additional FT faculty member with Ph.D., either by recognizing the School as an «up and coming» unit or through other suitable means. |  | Décanat, vice-rectorat | Un professeur a été engagé depuis juillet 2018 sur un contrat menant à la permanence. |
| 6. The School should be allowed to hire, at the very least, a PT administrative staff to support clinic and other educational program activities. | Annonce d’un poste de clinicien(ne) ou d’administrateur ou administratrice clinique | Décanat, vice-rectorat aux études | 12 mois |
| 7. The University should provide physical space to add clinic reception and a waiting room to its internal clinic**.** | Présenter un dossier des besoins | École, décanat, service des installations | 12 mois |
| 8. Additional physical space for research activities should be provided to the School’s faculty. | Présenter un dossier des besoins | École, décanat, service des installations | 12 mois |
| 9. The School should include completion rates and average completion time (for both B.Sc.S. and M.Sc.S. programs), and SAC certification exam results (M.Sc.S. program) for improving the evaluation of its programs’ effectiveness. | Se conformer à la recommendation. | École | 6 mois |
| 10. The School should include summary tables for each program and each year in order to show evidence about course evaluations by students – it is not necessary to view the course evaluations of individual instructors/courses, especially in consideration of the fact that the PAQUL review process discourages comments about individual faculty’s performance. | Se conformer à la recommendation. | École  | 6 mois |
| 11. In order to evaluate the educational outcomes of its programs, the School should include a count of the number of students who left the program before the completion of their studies, as well as the reasons for the student(s) withdrawal from the programs. | Se conformer à la recommendation. | École  | 6 mois |
| 12. Future self-report documents for the purpose of accreditation or external review should clearly indicate the role of School faculty (for example, principal investigator or co-investigator) in each successful grant application. | Se conformer à la recommendation. | École  | 6 mois |

Le décanat de la Faculté des sciences de la santé et le décanat des Études supérieures seront responsables de suivre la mise en œuvre du plan ainsi que la viabilité du programme. Les progrès seront détaillés dans le rapport annuel du décanat qui est conservé au Vice-rectorat aux études. Le sommaire et les rapports de suivi seront affichés sur le site Web de l’Université Laurentienne.

**CONCLUSION**

Les programmes de B.Sc.S. & M.Sc.S. en orthophonie de l’Université Laurentienne sont approuvés pour continuer et elles seront examinées à l’automne de 2026.